

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors des séances ci-après mentionnées, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

Séance du 10 mars 2008 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-033**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le parc Hector-Prud'homme et sur le site de la Plaza St-Hubert, relative à l'événement « **Promotion commerciale d'août sur la Plaza St-Hubert** » qui aura lieu du 21 au 24 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-034**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur le site de la Plaza St-Hubert, relative à l'événement « **Promotion commerciale d'août sur la Plaza St-Hubert** » qui aura lieu du 21 au 24 août 2008, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-035**, permettant la fermeture de rues, du 21 au 24 août 2008, relative à l'événement « **Promotion commerciale d'août sur la Plaza St-Hubert** », en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-036**, permettant l'installation et le maintien de bannières, du 4 au 30 août 2008, dans le parc Hector-Prud'homme et sur le site de la Plaza St-Hubert, relative à l'événement « **Promotion commerciale d'août sur la Plaza St-Hubert** », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-037**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans les parcs et sur le site de la Petite Italie, relative à l'événement « **Semaine Italienne** » qui aura lieu du 15 au 17 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-038**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, dans les parcs et sur le site de la Petite Italie, relative à l'événement « **Semaine Italienne** » qui aura lieu du 15 au 17 août 2008, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-039**, permettant la fermeture de rues, du 15 au 18 août 2008 inclusivement, relative à l'événement « **Semaine Italienne** », en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-040**, permettant l'installation et le maintien de bannières, du 26 juillet au 31 août 2008, dans les parcs et sur le site de la Petite Italie, relative à l'événement « **Semaine Italienne** », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Séance du 7 avril 2008 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-069**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site du parc Dante et sur la rue Dante, relative à l'événement « **Fête de la Madone** » qui aura lieu les 9 et 10 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-070**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur le site du parc Dante et sur la rue Dante, relative à l'événement « **Fête de la Madone** » qui aura lieu les 9 et 10 août 2008, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-071**, permettant la fermeture de rues, les 9 et 10 août 2008, relative à l'événement « **Fête de la Madone** », en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-072**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation, sur certaines rues désignées de l'arrondissement, relative à l'événement « **Fête de la Madone** », qui aura lieu le 10 août 2008, en vertu du *Règlement concernant la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

Séance du 2 juin 2008 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-130**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans certains parcs désignés de l'arrondissement, relative à l'événement « **Concerts Campbell** » qui aura lieu les 2 et 9 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-131**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur certaines rues désignées de l'arrondissement, relative à l'événement « **Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam** » qui aura lieu le 10 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-132**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation, sur certaines rues désignées de l'arrondissement, relative à l'événement « **Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam** », qui aura lieu le 10 août 2008, en vertu du *Règlement concernant la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-133**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site du parc de la Petite Italie, relative à l'événement « **Fête de quartier de La Petite-Patrie** » qui aura lieu le 14 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-134**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcoolisées, sur le site du parc de la Petite Italie, relative à l'événement « **Fête de quartier de La Petite-Patrie** » qui aura lieu le 14 août 2008, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-135**, permettant la fermeture de rues, le 14 août 2008, relative à l'événement « **Fête de quartier de La Petite-Patrie** », en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Séance du 7 juillet 2008 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-145**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site des parcs Beaubien et Sainte-Bernadette, relative à l'événement « **Championnats régionaux de baseball** » qui aura lieu du 16 au 24 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-146**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur le site des parcs Beaubien et Sainte-Bernadette, relative à l'événement « **Championnats régionaux de baseball** » qui aura lieu du 16 au 24 août 2008, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-147**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site du parc Maisonneuve, relative à l'événement « **Fête champêtre Entraide grands brûlés** » qui aura lieu le 17 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-148**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur l'avenue Louis-Hébert, relative à l'événement « **Promotion commerciale d'août du regroupement des commerçants du boulevard Rosemont** » qui aura lieu le 8 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-149**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur l'avenue Louis-Hébert, relative à l'événement « **Promotion commerciale d'août du regroupement des commerçants du boulevard Rosemont** » qui aura lieu le 8 août 2008, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-150**, permettant la fermeture de rues, le 8 août 2008, relative à l'événement « **Promotion commerciale d'août du regroupement des commerçants du boulevard Rosemont** », en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-152**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur la rue Beaubien, relative à l'événement « **Promotion commerciale Festiloco sur la rue Beaubien** » qui aura lieu du 8 au 10 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-153**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur la rue Beaubien, relative à l'événement « **Promotion commerciale Festiloco sur la rue Beaubien** » qui aura lieu du 8 au 10 août 2008, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-154**, permettant la fermeture de rues, les 8 et 10 août 2008, relative à l'événement « **Promotion commerciale Festiloco sur la rue Beaubien** », en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 23 juillet 2008

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement